L'élu et la vie associative locale

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La délégation de l'élu en charge de la vie associative est probablement la plus délicate à appréhender, dans la mesure où il doit interagir dans l'exercice de son mandat avec ses « collègues sectoriels », avec les « adjoints de quartier », mais aussi avec les nombreux acteurs de terrain qui font vivre au quotidien le tissu associatif de la commune.

OBJECTIFS

- Tisser des liens forts avec les acteurs associatifs
- Impliquer les administrés aux projets municipaux
- Avoir une vision claire des modalités d'action
- Appréhender la coordination avec les services municipaux dans la réalisation de la politique d'animation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer une politique locale de la vie associative

Les modalités d'intervention

Les obligations légales du dirigeant associatif

Durée : 0,5 jour (4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus les moyens qui leur permettront d'élaborer une politique locale de la vie associative et d'animation municipale.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Avocat
Directeur général des services
Directeur des affaires générales